Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 132 (2006)
Heft: 12: Les archives aux oubliettes?

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SÉCURITÉ DES PRODUITS – LOI FÉDÉRALE

La **sia** rejette le projet relatif à la nouvelle loi fédérale sur la sécurité des produits, car il ne contribue pas à faciliter l'emploi du droit relatif aux produits et il contient, en outre, des dispositions très problématiques.

La **sia** soutient l'orientation générale proposée par le Conseil fédéral d'harmoniser le droit suisse avec celui de l'Union européenne concernant les allégements des relations économiques sur le plan international. La présente révision sacrifie à cette exigence la compréhensibilité générale des lois et renforce le morcellement du droit suisse relatif aux produits. Il en résulte un manque de clarté et une insécurité juridique. La vertu que les lois doivent être compréhensibles s'est perdue dans le droit relatif aux produits. La **sia** s'y oppose tout comme elle rejette aussi, dans le domaine spécial de la sécurité des produits, des extensions de la responsabilité civile qui n'ont pas été vérifiées dans le cadre global du droit suisse de la responsabilité civile.

«Etat actuel de la science»

La disposition exigeant que les nouvelles installations et appareils techniques (produits) ne devraient plus correspondre aux «règles techniques reconnues» mais à «l'état actuel de la science et de la technique» devrait dépasser la plupart des utilisateurs, car les connaissances les plus récentes des sciences sont souvent encore controversées avant d'atteindre le stade de règles techniques reconnues.

Jusqu'à présent, le législateur partait du fait que chaque individu était en mesure d'agir de manière raisonnable et sous sa propre responsabilité et que, par exemple, les petits enfants devaient être surveillés avec soin. Il partait également du fait que les produits seraient utilisés dans le cadre des dispositions et de manière soigneuse. Maintenant, un changement paradigmatique devrait avoir lieu: les producteurs et les distributeurs devraient nouvellement partir du fait que chaque produit peut, non seulement, être utilisé dans le cadre des dispositions et de manière soigneuse mais aussi de manière erronée. «L'erreur d'utilisation raisonnablement prévisible» est une extension à peine concevable et pas une notion valable pour le droit relatif aux produits.

La **sia** est d'avis que le projet doit être entièrement remanié, et ce dans le cadre d'une révision globale et d'uniformisation du droit relatif aux produits. Le remaniement devrait s'intégrer dans les démarches visant une révision et une uniformisation du droit de la responsabilité civile.

(SIA)

GÉOINFORMATION – ACCORD SUR LA LA LOI FÉDÉRALE

Lors de la consultation de la future Loi fédérale sur la géoinformation (Lgeo), les présidents de la Société suisse de géomatique et de gestion du territoire (geosuisse) et des Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS) ont réagi de manière déterminée au communiqué de presse du 25 novembre 2005 et à la prise de position de la **sia** sur ce projet de loi. Ils ont en particulier déploré que la **sia** milite pour la suppression de l'article 15 concernant les restrictions de droit public à la propriété foncière.

Au printemps 2006, une entrevue a donc réuni les présidents Daniel Kündig (**sia**), Jürg Kaufmann (geosuisse) et Hans-Urs Ackermann (IGS) en présence du coordinateur de la prise de position incriminée, Peter Jordan (groupe professionnel Sol-Air-Eau/SIA) ainsi que du secrétaire général de la **sia**. Les résultats de cette discussion, constructive et dans un esprit d'ouverture mutuelle, peuvent être résumés comme suit:

1. L'accès aux géodonnées doit être aussi aisé que possible à un coût avantageux pour tous les intéressés.
2. Les marchés liés aux géodonnées doivent être autant que possible ouverts sans restriction à tous les intéressés.
3. Une documentation irréprochable des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) existantes correspond à un besoin général. Les conditions cadres pour la gestion des données y relatives doivent être fixées dans la Lgéo.
4. La tenue de cette documentation doit être confiée aux organisations les mieux armées pour assumer cette tâche de manière optimale et avec toute l'efficacité voulue. Les données en question doivent être à jour, complètes et leur qualité garantie.

Les mesures suivantes ont été envisagées pour la suite des opérations :

a) La **sia** est prête à s'engager en faveur d'une description exacte des prestations fournies par les géomètres et à souligner leur importance, ainsi que la longue expérience de ce corps de métier en matière de partenariats public-privé (PPP).
b) Les organisations professionnelles des géomètres s'engagent à des mesures de dégraissage et de renforcement de la compétitivité sur leur marché encore partiellement régulé.
c) Les problèmes existants sont abordés, débattus et approfondis dans le cadre de tables rondes publiques et d'ateliers organisés par les associations geosuisse et IGS, afin de dégager des propositions de réforme communes.
d) La collaboration entre geosuisse et la **sia** doit être améliorée, en précisant dans quelle mesure les échanges entre les deux associations peuvent être renforcés par une intégration de geosuisse à la **sia** qui ménage l'indépendance des parties.

L'entrevue a ainsi permis de clarifier les malentendus existants et de mettre en place les bases d'une collaboration fructueuse.

Daniel Kündig, président SIA
Peter Jordan, groupe professionnel SAE/SIA
Eric Mosimann, secrétaire général SIA
Jürg Kaufmann, président geosuisse
Hans-Urs Ackermann, président IGS

BOURSES POUR JEUNES INGÉNIEURS

La Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique soutient des ingénieurs civils de la pratique, en proposant un séjour de plusieurs mois dans une université étrangère réputée, subventionné par une bourse dans le but d'une post-formation dans ce domaine. La fondation prend en charge une part des frais de formation et, selon la situation familiale, jusqu'à la moitié du salaire. Une participation au salaire est attendue de la part de l'employeur. Les demandes doivent être adressées jusqu'au 31 octobre 2006.

A travers ces bourses, la fondation entend soutenir les efforts consentis par la Société suisse du génie parasismique et de la dynamique des structures (SGEB) et la **sia** pour favoriser et diffuser les connaissances en construction parasismique dont la Suisse a un urgent besoin. La fondation a aussi mis au concours le « Prix d'architecture et d'ingénierie parasismique » pour un bâtiment fini en 2000-2006. De plus amples informations sont disponibles sur le site <www.baudyn.ch>, où les documents d'inscription peuvent être téléchargés.

Prof. Hugo Bachmann

DISTINCTION « REGARDS »

Le délai de remise est fixé au lundi 3 juillet 2006 à 17 heures, au bureau neubighubacher, Développements structurels / urbanisme / architecture, Burgernzielweg 16, 3006 Berne. Les données y seront enregistrées et préparées pour le jugement. Les résultats seront présentés en primeur à la *Swissbau* (23 au 27 janvier 2007) dans le cadre de la Foire de Bâle.

(SIA)

Partenaires distinction « Regards »

Les partenaires Télévision suisse, ARE, OFC, KBOB, PNR 48, PNR 54, sanu, Foire de Bâle / Swissbau 07, gta, constructionsuisse, domoterra, Lignum, Cedotec, SZS et cemsuisse veillent à propager le plus largement possible dans les divers cercles la distinction SIA «Regards – Umsicht – Sguardi».

En toute sécurité sur Internet avec DSL Professionnel.

Publireportage

Compagnie aérienne dont le siège est situé à l'aéroport de Cointrin, Flybaboo s'est spécialisée dans les destinations européennes. La majorité des réservations sont effectuées par Internet. Pour sa propre sécurité, l'entreprise fait confiance à DSL Professionnel, l'accès à Internet spécialement conçu pour les besoins des PME.

Flybaboo dessert les endroits idylliques d'Europe. Cette compagnie est le point de départ de voyages d'affaires, de vacances reposantes, de week-ends actifs ou d'évasions romantiques: Florence, Venise, Nice, Lugano, Ibiza, Prague, Valence ou St-Tropez.

L'entreprise genevoise Flybaboo ne pourrait plus se passer d'Internet un seul jour, voire une heure seulement. «Nous sommes fortement tributaires d'Internet», affirme Stefan Beck, IT-Manager auprès de Flybaboo. «Nous proposons nos vols sur Internet, ainsi donc nos clients accèdent rapidement et en toute sécurité à nos données et peuvent réserver en ligne.»

Les clients tirent profit des liaisons numériques. La communication s'en trouve simplifiée et les réservations spontanées sont toujours possibles. «Cela implique que nous puissions entièrement compter sur notre infrastructure, de jour comme de nuit, et **sur un partenaire comme Swisscom Fixnet dont le réseau fonctionne également en permanence»,** poursuit Stefan Beck.

Avec DSL Professionnel, Flybaboo bénéficie d'un accès à Internet fiable, pris en charge par des professionnels et surveillé à distance. La solution se compose d'un routeur, d'un pare-feu et d'un dispositif de secours ISDN qui entre automatiquement en action en cas de défaillance de l'ADSL.

L'introduction de DSL Professionnel a apporté à Flybaboo des avantages à trois niveaux. **Au niveau de la sécurité, la fiabilité du service diminue la probabilité de pertes de gain. Au niveau des performances, la sécurité accrue, la disponibilité élevée des données et la connexion permanente de l'ADSL ont des conséquences positives sur la productivité. Et au niveau des coûts, des postes de budget planifiables pour la connexion Internet ont remplacé les charges variables,** qui étaient en augmentation; et les frais d'entretien ont diminué par rapport à l'ancienne solution d'accès.

Informations complémentaires sous **www.swisscom-fixnet.ch/pme** ou au **numéro gratuit 0800 800 800**

Les avantages de DSL Professionnel en bref:

- Installation par un partenaire de Swisscom
- Pare-feu comprenant trois niveaux de sécurité et géré 24h/24h par Swisscom Fixnet
- Disponibilité élevée grâce au dispositif de secours ISDN Backup
- Vitesse accrue, liaison permanente
- Coûts fixes au lieu de dépenses variables
- Télémaintenance assurée par Swisscom Fixnet

RAPPORT ANNUEL 2005 DE LA SEATU

Le bilan 2005 de la Société des éditions des associations techniques universitaires (SEATU) se solde, à l'inverse de l'exercice précédent, par un bénéfice ; en revanche, son résultat opérationnel affiche un déficit à la hauteur de celui enregistré en 2004.

Le bénéfice inscrit au bilan provient de réévaluations d'actifs et de la dissolution de réserves ; quant au déficit, ses causes sont de nature plus contradictoire qu'en 2004. Malgré une évolution favorable de la conjoncture – clairement reflétée par un chiffre d'affaires en forte hausse pour les offres d'emplois – et un bon début d'année dû à la *Swissbau*, les modifications structurelles à plus long terme du marché publicitaire apparaissent distinctement. Dans *tec21* en particulier, la vente d'annonces commerciales a connu une baisse importante par rapport à l'année précédente, ce qui met notamment en évidence la concurrence accrue de nouveaux moyens publicitaires avec les médias imprimés traditionnels. Dans la mesure où la SEATU tire près de 40% de ses revenus de la publicité commerciale acquise pour la revue en allemand, cette mutation constitue une menace existentielle.

Sur les fronts marketing et stratégie, les travaux conclus durant l'exercice précédent (sous la devise « Un objectif – deux cultures ») ont montré que si l'indépendance des revues en allemand et en français devait certes être préservée, il fallait assouplir ce principe sur le plan organisationnel. Un catalogue de mesures appropriées a indiqué des changements prioritaires qui, outre leurs effets à long terme, seraient rapidement porteurs d'économies et d'un renforcement de la qualité.

Au début de l'année, un appel d'offres a d'abord été lancé pour l'impression des deux revues, afin de les faire produire dès le 1er janvier 2006 par une même entreprise, sur le même papier, ce qui n'était pas le cas auparavant. Sur le plan pratique, cette concentration n'apporte que des avantages : le volume accru du mandat et la forte concurrence toujours à l'œuvre dans les arts graphiques ont permis d'abaisser substantiellement les frais d'impression des deux revues. De plus, l'amélioration depuis longtemps souhaitée du papier relativement fin utilisé pour *tec21* – un choix très défavorable lorsque la conjoncture oblige à réaliser des cahiers plus minces – a pu être obtenue moyennant un surcoût assez modeste. Le recours à une seule imprimerie permet en outre de simplifier nombre de procédures, d'améliorer la vision d'ensemble et de réduire les risques d'erreurs. Le mandat a finalement été attribué à l'imprimerie *Stämpfli* à Berne, qui a non seulement présenté une offre globale avantageuse, mais a également su proposer, pour *TRACÉS*, un mode d'impression sur bobines avec une qualité de papier équivalente à celle de la coûteuse impression sur feuillets pratiquée jusque-là.

En dépit de conditions cadres toujours restreintes, *tec21* et *TRACÉS* n'ont globalement rien perdu en qualité au cours de l'année en revue. Les deux équipes rédactionnelles ont consolidé la collaboration instaurée en 2004 et fait preuve de beaucoup de créativité et de flexibilité pour développer les échanges sur le plan journalistique et factuel. A plus long terme, l'objectif est de rassembler les ressources en personnel au sein d'une rédaction commune, car nombre d'articles spécialisés élaborés par chacune des équipes sont pertinents pour les deux régions linguistiques et il serait approprié de les proposer en traduction. Les moyens de communication actuels permettent en effet de travailler dans chacun des bureaux, à Lausanne comme à Zurich, pour les deux revues. Dans les domaines de l'ingénierie et de l'environnement en particulier – où le recrutement de rédacteurs spécialisés est extrêmement difficile – cette structure rédactionnelle commune offre non seulement une meilleure productivité, mais surtout une garantie de qualité.

En place depuis maintenant plus de cinq ans, les conseils éditoriaux qui se réunissent deux fois par an pour chacune des revues ont continué en 2005 à soutenir le travail des rédactions et de l'éditeur par leurs précieuses critiques, leurs débats et leurs suggestions. Les conseils sont aujourd'hui devenus une instance stable, importante et appréciée de toute l'entreprise. Lors d'une consultation spéciale avec des représentants des sociétés spécialisées, la place des sciences de l'ingénieur dans les deux revues a été discutée, de nombreux jugements critiques ont été enregistrés et de possibles améliorations tant structurelles que conceptuelles ont été évaluées. Une nouvelle revue, *Der Bauingenieur*, lancée par les éditions *Springer* a notamment fait l'objet d'un examen approfondi.

En ce qui concerne l'évolution du nombre d'abonnements et la structure du lectorat, la hausse des abonnés **sia** et la baisse des abonnés individuels se sont poursuivies[1], si bien que les tirages globaux sont demeurés identiques à ceux des deux années précédentes, avec quelque 11 000 abonnés contrôlés à *tec 21* et 4 300 à *TRACÉS*. La perte d'abonnés individuels a cependant pu être légèrement freinée grâce à diverses actions promotionnelles.

La collaboration avec la **sia** a continué à se développer de manière

[1] Pour *TRACÉS*, c'est l'inverse qui se produit : en trois ans, baisse continue des abonnés SIA (-3%) et hausse des abonnés individuels (+10%) (NDLR)

Statistique de référence de la SEATU (en 1000 CHF)	2005	2004
Recettes provenant des livraisons et prestations	3 120	3 092
Dépenses pour l'imprimerie et la production	-1 457	-1 457
Frais de personnel	-1 307	-1 307
Frais d'exploitation	-506	-466
Recettes provenant des placements financiers	119	38
Résultat extraordinaire	80	40
Impôts	-1	16
Bénefice annuel/perte annuelle	**48**	**-44**
Capital propre	1 211	1 163

constructive. Outre les pages **sia** régulièrement publiées dans chaque numéro, les deux équipes rédactionnelles ont œuvré de concert avec la Société pour une présentation globale, assortie du lancement d'un prix, à l'occasion de la *Swissbau*. Pour les journées culturelles de la **sia**, les deux rédactions ont coordonné la sortie des cahiers « Inspiration Licht / Inspiration lumière », dont le tirage augmenté a été envoyé conjointement à tous les abonnés. Enfin, chaque rédaction s'est activement investie dans des opérations de promotion des revues lors de différentes foires.

Le conseil d'administration a rencontré la direction de la **sia** pour un échange de vues général et afin de finaliser le contrat portant sur l'abonnement de groupe aux deux revues. Suggérée de divers côtés, l'opportunité d'un partenariat média offrant une plate-forme d'information dans *tec21* et *TRACÉS* à des associations apparentées a été retenue dans son principe et la poursuite de son développement encouragée pour autant que la qualité soit assurée.

Formulé de longue date par la SEATU, le vœu de valoriser sur un support digital son exceptionnel fonds d'archives couvrant 130 ans d'histoire de la construction a trouvé une réelle chance de se concrétiser en automne. En partenariat avec la bibliothèque de l'EPFZ, une étude de faisabilité a été lancée dans le but de permettre à chacun d'accéder gratuitement à la « mémoire constructive de la Suisse » sur Internet. L'étude doit établir la réalisabilité du projet, avec les coûts et les délais liés à la digitalisation du fonds.

En collaboration avec l'association faîtière des anciens étudiants EPF, un numéro anniversaire a été publié pour les 150 ans de l'institution ; enrichi de diverses contributions rédigées par les deux équipes rédactionnelles, il a pu être distribué avec *tec21* et *TRACÉS*. En automne, un concours a encore été lancé pour renouveler l'image graphique de *tec21* : le résultat préliminaire auquel il a abouti en fin d'année a été retravaillé début 2006.

Le conseil d'administration de la SEATU
Zurich, 21 avril 2006

Les plafonds froids qui font le bonheur des architectes.

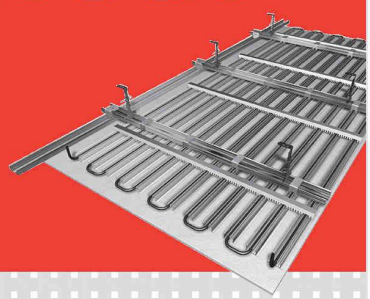

Les plafonds froids procurent un climat intérieur agréable car l'effet de fraîcheur intervient, selon le principe du rayonnement, sans aucun bruit ni aucun courant d'air – recréant ainsi la sensation d'une belle soirée d'été. Les deux variantes de systèmes Tobler (tubes de cuivre ou tubes capillaires plastiques) satisfont en plus aux critères d'esthétique, d'acoustique et de technique d'éclairage – ce qui leur permet de répondre sans peine aux attentes des architectes. Demandez de plus amples informations auprès de Tobler Système SA, téléphone 031 868 56 60 ou consultez www.technique-du-batiment.ch

TOBLER
Technique du bâtiment

Tobler Système SA, Moosrainweg 15. 3063 Münchenbuchsee, téléphone 031 868 56 60, fax 031 868 56 55, www.technique-du-batiment.ch